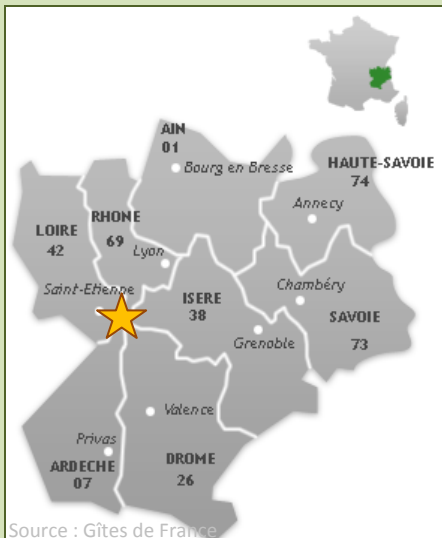


FICHE 7 : « MAISON DE LA MOBILITE DU PILAT (MOPI) »

INFORMATIONS :

Territoire concerné :

Parc Naturel Régional du Pilat (42-69)



Source : Gîtes de France

Maîtrise d'ouvrage :

Parc Naturel Régional (PNR) du Pilat
et Association « Pilattitude »

Procédure Territoriale : aucune

Contact :

Rachel Voron

MAISON DE LA MOBILITE DU PILAT
06 09 78 45 56
mopi@parc-naturel-pilat.fr

L'ACTION

Descriptif

Création d'une maison de la mobilité ayant vocation à **promouvoir et animer la multimodalité** sur le territoire du Parc Naturel Régional (PNR) du Pilat.

Cela passe par :

- ✓ la mise à disposition d'**informations sur les transports en commun et le covoiturage** ;
- ✓ la mise en place de **Pédibus** (information et apports méthodologiques et logistiques) ;
- ✓ **l'animation du covoiturage** en s'appuyant sur un réseau de personnes relais.

Les publics visés sont toutes les populations du territoire, qu'elles soient motorisées ou non.

Dimension collective

Le projet a été conçu par le PNR du Pilat en partenariat avec l'association « Pilattitude ». Cette association d'habitants volontaires a pour but de faire la promotion des modes de transports conciliant liberté de déplacement et respect de l'environnement.

CONTEXTE

Problèmes à résoudre

- ✓ Problème des personnes non motorisées qui subissent encore plus l'isolement rural.
- ✓ La voiture individuelle qui semble être le seul et unique moyen de transport sur le Pilat : les bus existants sont quasiment vides alors que les trajets sont communs à un grand nombre de personnes.
- ✓ Le public urbain qui s'installe sur le territoire et voit son budget grevé par la part du transport.

Éléments du contexte ayant joué en faveur de l'action

- ✓ La situation géographique particulière : un grand territoire, à cheval sur les départements du Rhône et de la Loire qui génère des difficultés de lisibilité de l'offre de transport. D'où l'intérêt de mettre à disposition des informations sur tous les moyens de transport existants sur le Parc.
- ✓ Avec des points de passages facilement identifiables, le PNR du Pilat dispose d'un maillage routier qui facilite le développement du covoiturage.

Les éléments ayant joué en sa défaveur

- ✓ Le grand nombre d'interlocuteurs.
- ✓ La taille du territoire (47 communes, 4 communautés de communes).

Cela rend difficile la circulation de l'information et la mise en place d'actions.

ÉMERGENCE DU PROJET

Genèse du projet

C'est le PNR et l'Association « Pilattitude » qui sont à l'initiative du projet.

Acteurs mobilisés

- ✓ Le PNR du Pilat.
- ✓ L'Association « Pilattitude » et ses adhérents (ayant le rôle notamment de personnes relais au sein des communes).
- ✓ Les élus des communes.
- ✓ Le comité de pilotage de la Maison de la Mobilité :
 - Etat
 - Région Rhône-Alpes
 - Conseil Général de la Loire
 - Direction Départementale du Territoire
 - Bureau d'étude
 - Ademe (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie)

Convergence des acteurs

C'est le projet en lui-même qui a fédéré les différents acteurs.

Processus de déclenchement

Une recherche d'expériences similaires a été effectuée notamment auprès d'autres centrales de mobilités.

Les conclusions de différentes études sur la mobilité ont ainsi été utilisées pour la mise en place du projet et plus spécialement sur l'aspect covoiturage avec la nécessité de disposer de personnes relais sur le terrain.

Phase préliminaire

Le Parc Naturel Régional du Pilat a engagé une étude en juin 2007 sur les transports sur le territoire dans le cadre de sa mission énergie. Elle a été réalisée par un bureau d'étude.

Deux constats se sont dégagés de cette étude :

- ✓ un manque de visibilité des transports sur le territoire : la population n'est pas assez informée et l'offre est proposée par de nombreuses structures différentes ;
- ✓ pas d'alternative suffisante à la voiture individuelle.

L'étude a toutefois montré que le maillage routier offrait de nombreuses possibilités avec notamment des « nœuds de passage » facilement identifiables rendant possible la mise en place du covoiturage.

Si ce diagnostic n'a pas associé la population, le travail de terrain de l'association « Pilattitude » qui a mené une étude plus informelle sur les alternatives au transport individuel qu'offraient le territoire s'est fait en lien constant avec les habitants.

Phase de formalisation

Au cours de cette phase, il n'y a pas eu de grandes différences entre ce qu'avait préconisé le diagnostic et ce qui a été mis en place, mais l'objectif est de s'adapter sans cesse aux nouveaux besoins que pourrait ressentir la population dans le domaine des transports.

La population est informée de l'avancée du projet dans le cadre de *conseils en mobilité* qui se réunissent tous les deux mois sur des thématiques différentes et où elle est conviée, et par les animations sur les marchés, foires, etc... notamment pour le covoiturage. Mais il n'y a pas encore eu de grande campagne de communication.

MISE EN ŒUVRE

Les étapes

- ✓ Etude commanditée par le Parc (2007-2008).
- ✓ Travail de terrain de l'association « Pilattitude » sur la question de la mobilité (2007-2008).
- ✓ Signature d'une convention entre le Parc et l'association « Pilattitude » (2009).
- ✓ Création d'un poste pour monter et animer la Maison de la Mobilité (2009).
- ✓ Mise en place du projet (2009-2010) :
 - contact avec les différents partenaires,
 - animation des personnes relais,
 - mise en place des conseils en mobilité,
 - échange d'expérience avec d'autres centrales de mobilités,
 - étude pour un logiciel de covoiturage.
- ✓ Réponse à l'appel à projets « Modes doux » de la Région Rhône-Alpes (2010).
- ✓ Mise en place du logiciel de covoiturage (2010).
- ✓ Création de parkings de covoiturage (2010).
- ✓ Ouverture de la Maison de la Mobilité (2010).

Coût de l'action

- ✓ Coût salarial : 1 salarié à temps plein.
- ✓ Communication : 8 000 euros.
- ✓ Animation (stand, équipement des personnes relais...) : 8 000 euros.
- ✓ Logiciel de covoiturage : 6 000 euros.

Financement actuels : Région Rhône-Alpes à travers l'appel à projets « Modes Doux » et l'Ademe.

Les difficultés rencontrées

- ✓ Manque d'implication des acteurs.
- ✓ Organisation globale du projet (répartition des tâches, actions à mettre en œuvre...).
- ✓ Partenariat PNR/association : deux acteurs avec le même objectif mais une culture très différente.

Solution apportée

- ✓ Réunions tous les mois du comité de pilotage de la Maison de la Mobilité pour suivre le projet et préserver le dialogue entre les différents acteurs.

RETOUR D'EXPERIENCE

Résultats actuels

Les résultats ne sont pas vraiment chiffrables. On dénombre cependant une centaine d'inscriptions sur le site de covoiturage.

Résultats attendus dans le futur

- ✓ Avoir plus d'utilisateurs du covoiturage, des bus... le développement des activités.
- ✓ Essayer à terme de calculer l'économie de CO² réalisée.
- ✓ Travailler plus spécifiquement au développement de services pour les personnes âgées et les personnes non motorisées.

Bilan de l'action

Même s'il reste encore beaucoup à faire pour développer les activités, les objectifs sont atteints dans le sens où la Maison de la Mobilité existe. Un site internet a vu le jour et on assiste au lancement d'une dynamique de la mobilité sur le territoire.

TRANSFERT

Il n'y a pas eu véritablement de transfert du projet mais des témoignages ont été effectués.
C'est en effet un sujet qui interpelle de nombreux autres territoires.

Ce qu'il faut retenir si on est intéressé par ce projet:

- ✓ Partenariat entre un PNR et une association locale.
- ✓ Utilisation d'autres expériences dans la mise en œuvre du projet.
- ✓ Réalisation du diagnostic par un bureau d'études.